



Saisie intégrale du salaire par l'employeur sans préavis

Par **sakura151**, le **17/02/2011** à **08:55**

Bonjour, rn rn J'aide une amie dans une démarche qui concerne une saisie sans préavis sur son salaire par son employeur. rn rn Voici les faits : rn Ses qualités : elle est étudiante infirmière et travaille à côté en tant qu'aide soignante. rn Concernant son travail 3 contrats ont été établis (dont un avec une mauvaise date de signature): rn Signé le 24/08/2010 : CDD du 18/09/2010 au 30/06/2010 sur la base de 70 heures par quatorzaine rn Signé le 18/09/2011 (je pense qu'ici il y a erreur avec la date du 18/09/2010 !) : CDD du 18/09/2010 au 30/06/2010 sur la base de 70 heures par quatorzaine rn Signé le 22/12/2010 : avenant temporaire augmentation d'activité : temps plein durant la période d'activité du 27/12/2010 au 31/12/2010. rn rn Hors sans avoir été prévenue au préalable, son salaire ne lui a pas été versé pour le mois de janvier 2011 (ou plutôt lui a été saisi) du fait apparemment d'un trop perçu de 2600 euros, son employeur lui a purement et simplement fait une saisie intégrale de son salaire. rn rn Pouvez-vous m'aider à trouver les bons recours pour au moins pouvoir établir un échéancier, bien que le deuxième contrat ayant une mauvaise date de signature me semble ne pas être valable ? rn rn Merci votre aide